

# ***Dossier d'Information***

## ***Le collectif***

Il est composé d'un groupement de citoyens de l'archipel ou d'ailleurs qui souhaite qu'une population puisse vivre dignement à Saint Pierre et à Miquelon tout en créant les conditions d'un développement économique soutenable voire intéressant pour l'archipel et la mère patrie.

Ce collectif a reçu le **soutien de tous les élus** et des forces vives de l'archipel.

Son animateur est, Bernard LE SOAVEC ancien Président du Conseil Général de la Collectivité Territoriale. Il est relayé à Miquelon par Jean DE LIZARRAGA et Michel DETCHEVERRY.

## ***L'objet du collectif***

Le collectif souhaite se mobiliser pour alerter le gouvernement français de l'urgence de déposer la lettre d'intention auprès de la commission sur les limites du plateau continental auprès de l'ONU demandant l'extension du plateau continental autour de Saint Pierre et Miquelon. Cette lettre doit être déposée avant le 13 mai 2009 par l'état français.

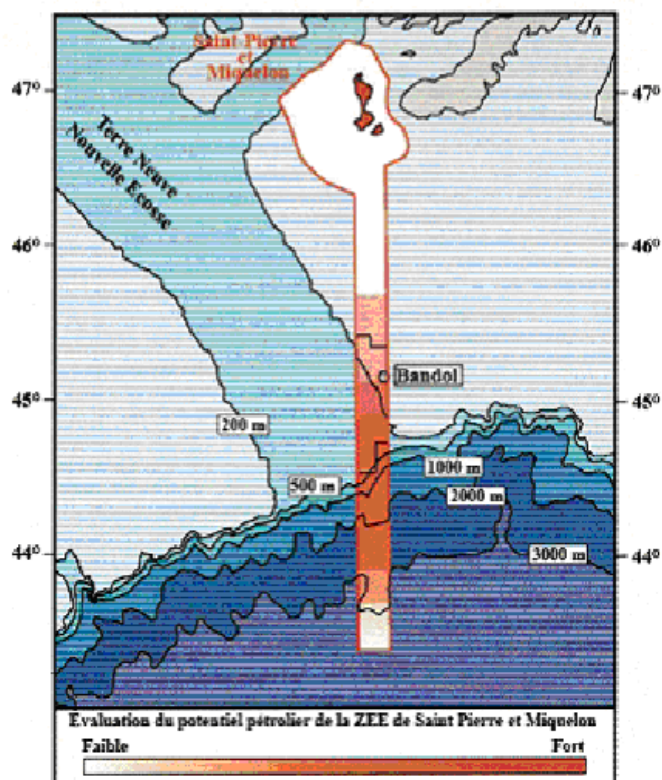
## ***La situation historique***

En 1989, La France et le Canada signent un accord instituant un tribunal d'arbitrage chargé d'établir la délimitation des espaces maritimes entre les 2 pays.

Tout au long du jugement, la diplomatie française s'emmêle dans les circonvolutions et les atermoiments face à des équipes de techniciens canadiens très férus, compétents et pragmatiques sur les problèmes de délimitation des frontières maritimes.

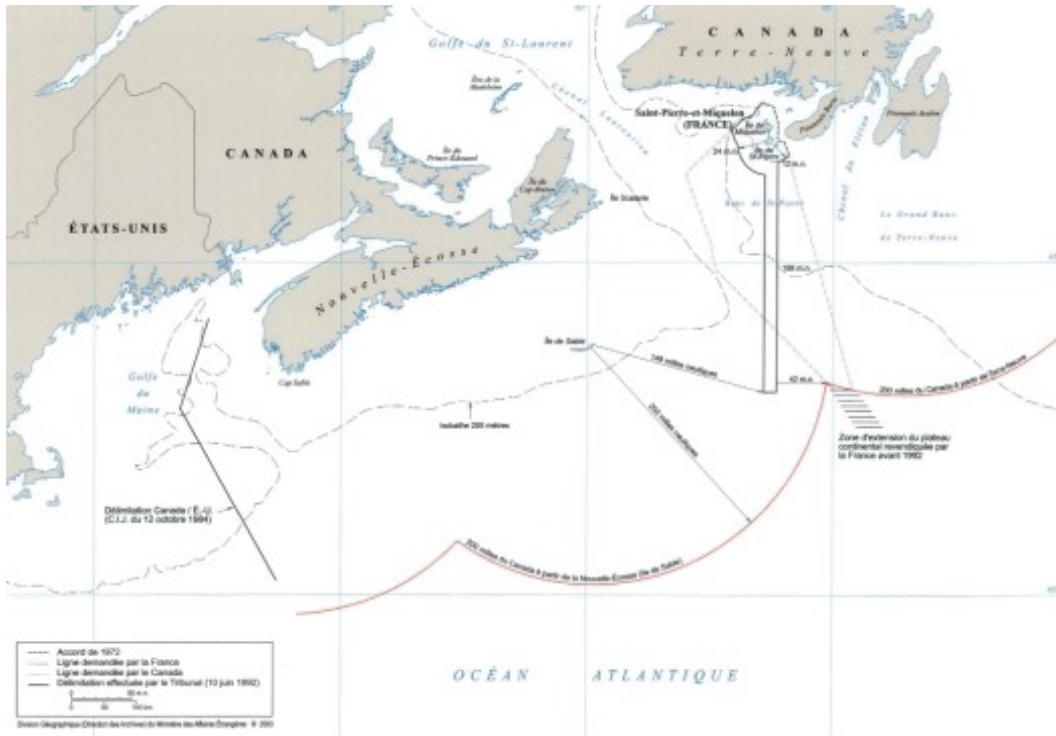
En 1992, l'arbitrage de New-York tombe et reconnaît à saint Pierre et Miquelon le droit de disposer d'une zone de 12400 Km<sup>2</sup> alors que la France en réclamait 48000Km<sup>2</sup>.

Cette zone entoure l'archipel et comprend en outre un étroit couloir au Sud, long de 200 miles marins (env 400km) et large de 10.5 miles (env 20km).



De dimension modeste et enclavée dans la la Zone Économique Exclusive canadienne, la ZEE française ne suffit pas aujourd'hui à assurer la pérennité économique de saint Pierre et Miquelon et le maintien dans l'archipel de sa population.

De plus en 1996, la loi sur les Océans, permet au Canada d'établir de façon unilatérale sa ZEE de 200 miles marins à partir de l'île des Sables qui se situe elle même à 88 miles de la côte canadienne.



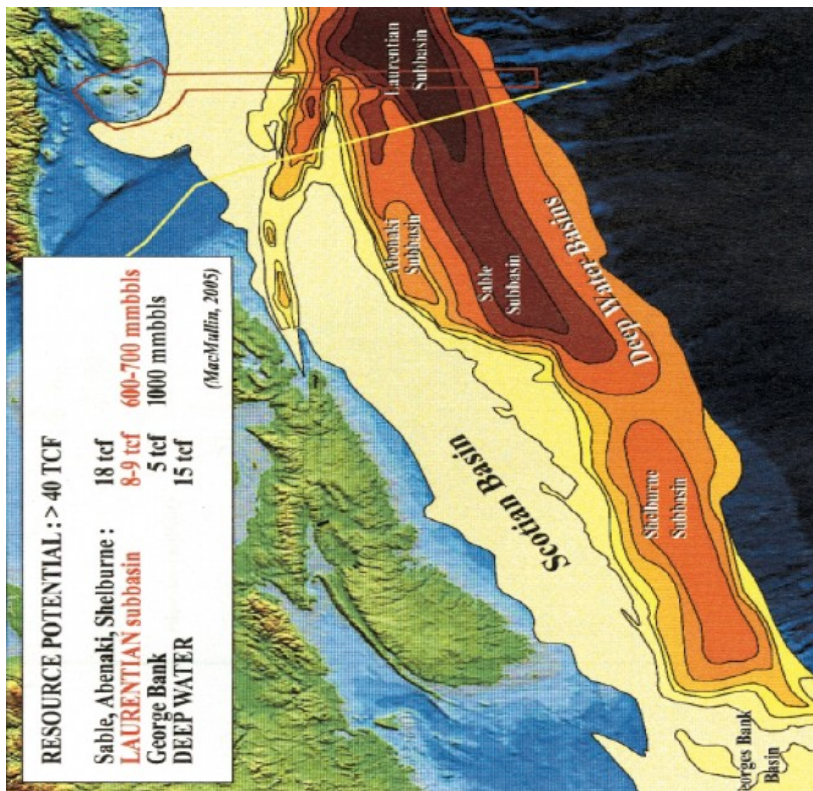
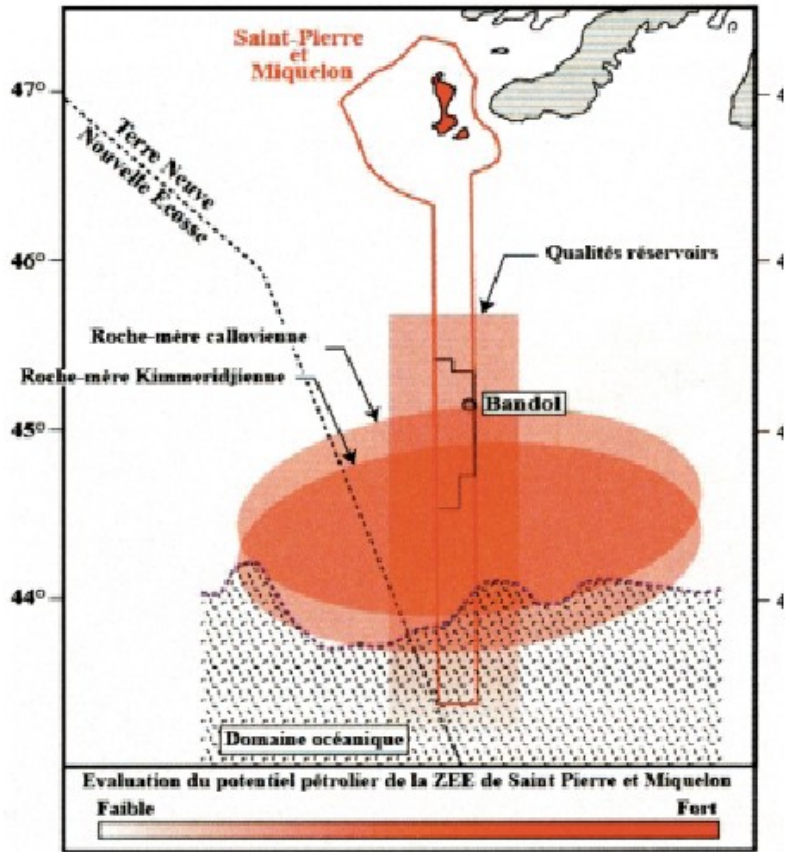
Cette île inhabitée peut être prise en point de référence du fait que "chaque état est libre de déterminer ses points de base sous réserve de respecter les règles de droit international."

La France n'a, malheureusement, jamais contesté le rôle de l'île des Sables.

Pourtant la ZEE étendue permettrait à la France d'accéder à d'importantes réserves d'hydrocarbures.

Elf Aquitaine a d'ailleurs instigué les campagnes de prospections minières qui ont attesté de la présence de pétrole et de gaz dans la région.

Ces études furent revendues par la suite aux firmes Nord Américaines.



La sentence du tribunal de 1992 a laissé la possibilité à la France de déposer avant le 13 mai 2009 une lettre revendiquant l'extension du plateau continental autour de Saint Pierre et Miquelon. En effet, ce tribunal a considéré que la délimitation au-delà de 200 milles ne relevait pas de sa compétence, ce tribunal laisse donc la porte ouverte aux revendications d'un plateau continental étendu, y compris au-delà du seul prolongement du couloir de la ZEE.

### ***Les conséquences***

Dès lors, plutôt que de pouvoir bénéficier de 48 000Km<sup>2</sup> de zone économique exclusive, la France n'a pu bénéficier que de 12400Km<sup>2</sup>.

L'économie de l'archipel de Saint Pierre et Miquelon basée sur l'exploitation des ressources de la mer, s'est retrouvée asphyxiée.

La France a été dans l'impossibilité d'accéder aux richesses minières dont le pétrole et le gaz.

Saint Pierre et Miquelon est, aujourd'hui, dans l'incapacité d'envisager un développement économique réel basé sur un secteur de production.

Comme l'a rappelé le secrétaire d'état à l'outre mer (Yves Jégot), chaque citoyen de l'archipel coûte 26000€ à la France.

### ***Les propositions du collectif et des politiques***

Dès lors, la population de Saint Pierre et Miquelon, demande à l'état français de lui accorder les moyens de son développement économique pour ne plus que "chaque citoyen coûte aussi cher" et ce, en phase avec la volonté du Président de la République, Nicolas Sarkozy, afin que chaque DOM COM prenne son destin en main.

La proposition et la solution qui s'imposent sont la mise en adéquation des paroles et des actes pour donner à Saint Pierre et Miquelon les outils de son développement économique potentiel.

A cette fin, la France doit déposer une lettre d'intention revendiquant l'extension du plateau continental au large de Saint Pierre et Miquelon avant le 13 mai 2009 auprès de la Commission des Limites du plateau Continental à l'ONU, pour que puisse commencer les négociations inter état entre la France et le Canada.

### *Les actions du collectif*

A seules fins d'être entendu et de permettre la signature de cette lettre, le collectif a mené et mènera un certain nombre d'actions.

- Dépôt d'une motion à la préfecture de SPM à destination du Président Nicolas Sarkozy
- Vidéos d'information et sensibilisation sur le net
- Création d'affiches d'alerte
- Rencontre des élus locaux
- Animation autour du stand du livre de la SODEPAR à Paris
- Envoi d'une lettre individualisée au Président de la République
- Mise en place de deux doris « baromètres » de l'avancée des revendications
- Animation journalière autour des doris
- Autres actions dépendantes de la réactivité du gouvernement à prendre position.